

OBJET / GAIA

**Autorisations de
Programmes
et Crédits de
paiement 2022**

**DATE DE
CONVOCATION :**
DEIALDIAREN DATA :
5 avril 2022

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 21
hor zirenak:

Nombre de votants / 27
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaients présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, Mme Christiane Hargain-Despéries, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, M. Vincent Goytino, adjoints, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-François Lacosta, M. Jean-Paul Alaman, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Didier Irastorza à Mme Eliane Aizpuru, Mme Maria Aristizabal à Mme Yolande Huguenard, M. Robert Poulou à Mme Bernadette Remeau, M. Vincent Goytino à M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatcegy à Mme Christian Hargain-Despéries, M. Jean-Paul Alaman à Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Jacques Lassus est désigné secrétaire de séance.

Mme Aizpuru, adjointe aux finances, expose

L'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit le recours à la procédure de gestion par autorisation de programme (AP) pour les dépenses d'investissement.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Ces crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'AP.

Il est proposé au Conseil municipal l'adoption des autorisations de programmes suivantes et leur répartition correspondante :

N° et libellé	Objet	Montant AP	Répartition des crédits de paiement (CP)		
			2022	2023	2024
2022-001 "éclairage public Haurtzain"	Rénovation de l'éclairage public du quartier Haurtzain avec génie civil + remplacement ballons fluorescents (SDEPA)	210 512	130 000	80 512	
2022-002 "orgue église"	Création d'un orgue à l'église St-Laurent	435 000	144 000	252 000	39 000
2022-003 "tennis couverts"	Création de 2 terrains de tennis couverts	1 450 000	500 000	950 000	
2022-004 "façades Arnaga"	Ravalement des façades d'Arnaga	402 000	170 000	232 000	
Totaux		2 497 512	944 000	1 514 512	39 000

Après avoir entendu l'exposé de Mme Aizpuru et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité :

APPROUVE les autorisations de programmes et les crédits de paiement correspondants pour l'année 2022 pour les opérations détaillées ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire à engager les dépenses à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes,

PRECISE que les crédits de paiement de 2022 sont inscrits au budget 2022 sur les opérations concernées.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza